

Bonjour,

Par courrier du 22/07/2022, vous avez sollicité l'avis de la DGAC sur la demande de permis de construire visée en objet portant sur un projet de centrale photovoltaïque d'une surface de 2,5 ha à Wallers (59).

Après examen du dossier, je vous informe qu'en référence à la note d'information technique (NIT) du 27 juillet 2011 relative aux projets d'installation de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes, le projet n'aura aucun impact sur la circulation aérienne (pas de gêne visuelle générée pour les pilotes d'aéronefs ou les contrôleurs aériens). Coordonnées WGS84 : 50°21'09.63''N-03°22'23.76''E.

Par conséquent, l'avis de la DGAC est favorable pour ce projet.

Cordialement,

Joackim CORBET

--

DGAC/SNIA NORD/UGDS

Guichet unique urbanisme-

instruction des demandes d'obstacles

à la navigation aérienne

82 rue des Pyrénées

75970 PARIS CEDEX 20